

Séance du 27 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Afférents au conseil municipal : 15	
En exercice : 13	Présents : 10
Absents : 3	Votants : 10
VOTE	
Pour : 10	
Contre : 0	Abstention : 0
Date de convocation : 20/06/2024	
Date affichage : 20/06/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de La BOISSIERE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Claude CROS, Maire.

Présents : BOUDES Jean-Pierre, HOCHART Danièle, LAINé Sébastien, LANOT Monique, MALAVAL Céline, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel.

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusées : GENTILHOMME Céline, SARROUY Edwige.

Absente : DESCAILLAUX Arlette

M. PERRET Roger a été nommé secrétaire.

DEL24031 – TARIFS PERI – EXTRA SCOLAIRES

Dans le cadre du renouvellement du prestataire d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2024, il vous est proposé les tarifs suivants pour les activités péri – extra scolaires:

TARIFS MERCREDI		
Facturation en fonction du QF	journée	1/2 journée
de 0€ à 800€	7.35€	5.50€
de 801€ à 1200€	9.25€	6.95€
de 1201€ à 1600€	13.35€	10.00€
+ de 1600€	17.50€	13.10€
Facturation du repas en plus	4.10€ le repas	

TARIFS ALSH VACANCES	
Facturation en fonction du QF	journée
de 0€ à 800€	7.35€
de 801€ à 1200€	9.25€
de 1201€ à 1600€	13.35€
+ de 1600€	17.50€
Facturation du repas en plus	4.10€ le repas

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN 7h30 - 8h50	
Facturation en fonction du QF	par matin
de 0€ à 800€	0.95€
de 801€ à 1200€	1.15€
de 1201€ à 1600€	1.27€
+ de 1600€	1.37€

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR 17h - 18h30	
Facturation en fonction du QF	par soir
de 0€ à 800€	0.95€
de 801€ à 1200€	1.15€
de 1201€ à 1600€	1.27€
+ de 1600€	1.37€

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE MIDI 12h - 13h50	
Facturation en fonction du QF	par midi
de 0€ à 800€	0.95€
de 801€ à 1200€	1.05€
de 1201€ à 1600€	1.15€
+ de 1600€	1.25€

Le conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré,
 À l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le maire,
 Jean-Claude CROS

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le

- 8 JUIL. 2024

Et dépôt en Préfecture le



